

Avec la réforme 2018, le plan de formation devient "plan de développement des compétences".
Élaborer ce plan, c'est construire une offre, au service de la performance de l'entreprise et du développement des salariés. Cela implique de bien connaître les enjeux de l'entreprise, ses projets, les évolutions prévisibles de l'emploi. et de mettre en place un processus adapté au contexte, faisant une large part à la concertation avec les responsables opérationnels.

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Accompagner les parcours professionnels des salariés en respectant les obligations légales

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

Définir un processus et des supports adaptés au contexte de son entreprise pour élaborer le plan.
Répondre aux enjeux de l'entreprise et aux besoins opérationnels.
Faciliter les parcours professionnels des salariés. Identifier les possibilités d'articulation plan/ CPF.
Respecter les obligations légales, en particulier pour la consultation du Comité d'Entreprise/ du Comité Social et Économique.

PUBLIC

Responsables RH, Responsables Formation, cadres et responsables de services.

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.
Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI FORMATION – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ
Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session
Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66
Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr
Web : www.cciformation.org

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.
Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Définir les étapes de l'élaboration du plan de développement des compétences

Plan de développement des compétences : définition, obligations de l'employeur

Processus d'élaboration du plan : adapter le processus aux enjeux, à l'organisation, et aux besoins opérationnels.

Anticiper la nécessité de répondre rapidement aux imprévus

Élaborer les orientations formation

S'appuyer sur les anticipations en matière d'évolution de l'emploi

Traduire les enjeux et projets majeurs de l'entreprise

Rédiger une note d'orientation porteuse de sens

Diagnostiquer les besoins individuels et collectifs de développement de compétences

Impliquer les managers

Qualifier les demandes

Proposer des solutions adaptées :

- intégrer la nouvelle définition de l'action de formation
- décider du type d'actions qui figureront au plan
- faire les choix structurants en prenant en compte leur impact sur l'efficacité et sur le coût des actions : formation interne / prestation achetée ; Inter/ Intra, en situation de travail (FEST), en salle, à distance ou mixte

Chiffrer et prioriser les actions de formation

Anticiper les possibilités de financement, arbitrer

Consulter et communiquer

Communiquer les informations prévues par la loi au CE/ CSE

Dialoguer avec les partenaires sociaux sur la formation

Suivre le réalisé

Planifier la mise en œuvre du plan

Se doter d'un outil de suivi pour maîtriser le budget

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATES Site de Metz (autre sur demande)

11, 12 janvier 2021

30 septembre, 1 octobre 2021

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous consulter.

CCI Formation Moselle Métropole Metz - 5, rue Jean-Antoine Chaptal 57070 METZ

03 87 39 46 00 - formationcontinue@moselle.cci.fr - www.cciformation.org

SIRET : 185 722 022 00125 – N° de déclaration d'activité : 41 57 P 000 957